

GUIDE

DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
AQUACOLE





الوكالة الوطنية لتنمية تربية الأحياء المائية البحرية
ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ
Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture



**PROCÉDURES DE CREATION
ET D'EXPLOITATION
DES FERMES AQUACOLES**

PROCÉDURES DE CREATION ET D'EXPLOITATION DES FERMES AQUACOLE

ETAPE 1

QUI?

INVESTISSEUR

FAIT QUOI?

Dépôt à l'ANDA ou transmission par voie postale ou par voie électronique (sai@anda.gov.ma) du dossier de la demande d'autorisation de création et d'exploitation d'une ferme aquacole (la constitution du dossier est décrite en annexe).

N.B. L'écloserie est considérée aussi comme une ferme aquacole.



ETAPE 2

QUI?

ANDA

FAIT QUOI?

Examen et émission de l'avis sur le dossier de demande d'installation de la ferme aquacole, en concertation avec les administrations concernées.

Si avis favorable

selon les cas, l'investisseur est appelé à :

1. Cas de projets situés dans le périmètre couvert par un Plan d'Aménagement Aquacole (PAA)

1.1 Dans un espace en mer
Aller à l'étape n° 5

1.2 Dans un espace relevant du Domaine Public Procéder aux démarches administratives pour l'obtention des autorisations nécessaires pour l'occupation de cet espace
Aller à l'étape 4

2. Cas des projets situés en dehors d'un PAA ou dans un site à terre Réaliser une étude d'Impact sur l'Environnement (EIE) Procéder aux démarches administratives pour l'obtention des autorisations nécessaires pour l'occupation du site, conformément à la réglementation en vigueur.
Aller à l'étape 3 et 4

Si avis défavorable

L'investisseur est informé des réserves émises motivant l'avis défavorable.

DÉLAI



Si avis favorable

Obtention de l'acceptabilité environnementale
(cas des projets situés dans des zones non couvertes par les PAA ou à terre)

ETAPE 3

QUI?

INVESTISSEUR

CRI

FAIT QUOI?

L'investisseur : Réalisation de l'Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) par un Bureau d'Etude agréé. Les BET sont publiés au niveau du site.

Dépôt de l'EIE au niveau de la plateforme CRI Invest «cri-invest.ma» pour l'obtention de la Décision d'Acceptabilité Environnementale (DAE) de son projet.

CRI : Délivrance de la DAE

DÉLAI

- dès réception de l'avis favorable favorable de l'ANDA
- Conformément à la réglementation



Obtention des autorisations nécessaires pour l'occupation du site
(Cas des projets situés à terre ou sur le domaine public)

ETAPE 4

QUI?

INVESTISSEUR

CRI

FAIT QUOI?

L'investisseur : Dépôt de la demande d'autorisation pour l'occupation du site au niveau de la plateforme CRI Invest « **cri-invest.ma** »

CRI : Délivrance de l'autorisation de l'occupation du site

DÉLAI

- dès réception de l'avis favorable de l'ANDA
- Conformément à la réglementation en vigueur

ETAPE 5

QUI?

INVESTISSEUR

FAIT QUOI?

Dépôt à l'ANDA des autorisations précitées (si nécessaire) et de sa capacité financière et ses compétences techniques :

Capacités financières : présenter des documents justificatifs (attestation de capacité financière ou autres) démontrant la capacité de financement du projet.

Compétences techniques : fournir des documents justificatifs relatifs aux ressources humaines nécessaires pour la réalisation de son projet (liste du personnel et programme de recrutement).

DÉLAI

4

Semaines

après réception de l'avis de l'ANDA et de la DAE (si nécessaire) et l'autorisation d'occupation du site (si nécessaire)

ETAPE 6

QUI?

ANDA

FAIT QUOI?

Préparation et transmission des exemplaires de la convention de création et d'exploitation de la ferme (autorisation) à l'investisseur pour signature avec cachet et légalisation

DÉLAI

10

Jours

après la réception des capacités financière et des compétences techniques

ETAPE 7

QUI?

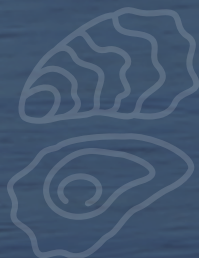
INVESTISSEUR

FAIT QUOI?

Transmission à l'ANDA de tous les exemplaires de la convention de création et d'exploitation de la ferme signés

DÉLAI

- Des réceptions des exemplaires de la convention de création et d'exploitation de la ferme



ETAPE 8

QUI?

ANDA

FAIT QUOI?

Délivrance à l'opérateur de la convention de création et d'exploitation de la ferme après signature par l'autorité compétente et publication de son extrait au BO.

DÉLAI

- Dès réception de la convention signée par l'autorité compétente



CAS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE CREATION ET D'EXPLOITATION D'UNE FERME AQUACOLE

ETAPE 1

QUI?

INVESTISSEUR

FAIT QUOI?

Dépôt du dossier de la
demande de renouvellement
de l'autorisation
d'exploitation de la ferme
aquacole

DÉLAI



ans

au maximum et 6 mois au
minimum avant l'expiration
de la convention





ETAPE 2

QUI?

ANDA

FAIT QUOI?

Traitement de la
demande
conformément aux
étapes précitées.

étapes : 4, 6, 7 et 8



ANNEXE



Dossier de demande de mise en place d'une ferme aquacole

Toute demande de mise en place d'une ferme aquacole doit comporter les documents suivants :

1. DOSSIER ADMINISTRATIF

Pour les sociétés :

- Demande d'autorisation de création et d'exploitation de la ferme aquacole, conformément au modèle ci-après, avec signature légalisée et cachet ;
- Projet de la convention de création et d'exploitation de ferme aquacole, conformément au modèle ci-après, avec signature légalisée et cachet ;
- Modèle J ou 7 du registre de commerce (daté de moins de 03 mois) ;
- Derniers statuts de la société légalisés ;
- Justificatif du représentant légal.

Pour les coopératives :

- Demande d'autorisation de création et d'exploitation de la ferme aquacole conformément au modèle ci-après, avec signature légalisée et cachet ;
- Projet de la convention de création et d'exploitation de ferme aquacole, conformément au modèle ci-après, avec signature légalisée et cachet ;
- Copie du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive et de la dernière assemblée générale ;
- Copie de l'inscription au registre local des coopératives ;
- Copie du règlement fondamental de la coopérative légalisée ;
- Copie de la liste des membres du bureau ;
- Copie de la liste des membres de la coopérative.

2. DOSSIER TECHNIQUE

Présentation générale du porteur du projet de la ferme aquacole

- a. Activité et structure organisationnelle,
- b. Emploi et chiffres d'affaires,
- c. Expérience dans sa branche d'activité,
- d. Son réseau de commercialisation,
- e. Sa situation financière (situation des engagements, bilan, états financiers, attestation des commissaires aux comptes, lettre de confort).



Le porteur du projet devra enrichir sa demande de tout document attestant de son activité (catalogues, brochures, etc.).

Description du projet de ferme aquacole

Le porteur de projet est amené à présenter une étude technico-économique permettant d'évaluer la faisabilité et la cohérence de son projet. Cette étude comporte les éléments suivants :

a. Choix du site

Il s'agit de préciser la localisation de l'espace qui abritera le projet en indiquant ses caractéristiques à savoir le découpage administratif y afférent, sa superficie, ses coordonnées géographiques (en format Lambert et WGS84), ainsi que la nature du foncier et un plan de situation dans le cas d'un site à terre.

b. Montage technique

Doit comprendre un descriptif des principales composantes techniques du projet de la ferme aquacole, notamment :

- La définition de l'espèce ou des espèces qui fera (feront) objet de l'activité aquacole et le ou leurs nom (s) scientifique (s) ;
- La description exhaustive de choix de la technique et des procédés de production préconisés pour l'élevage ou la culture du l'espèce définie ;
- Le dimensionnement des différentes structures composant le projet en présentant un plan de masse de l'ensemble de la ferme aquacole intégrant les différentes composantes essentielles du projet ;
- Un listing détaillé de tous les équipements composant la ferme aquacole y compris le moyen de navigation, le cas échéant ;
- Le plan de production prévisionnel décrivant le process complet de production objet du projet (depuis l'introduction de la semence jusqu'à la commercialisation) ;
- Le chronogramme de mise en place de la ferme aquacole et de son exploitation ;
- Pour les activités en aval de l'élevage /culture (station de purification pour les coquillages ; unités de conditionnement et de valorisation des produits...) : l'identification du terrain objet de l'activité doit être fournie en précisant sa localisation, son plan de situation ainsi que son statut foncier, supplémentée d'un descriptif du processs à adopter ;
- Le descriptif du staff chargé de la réalisation et du suivi du projet (niveau d'instruction, nature de formation, origine, curriculum vitae).





c. Business plan

A la lumière des éléments techniques détaillés, le porteur du projet est appelé à produire un Business plan sur une période de 5 ans contenant essentiellement :

- La projection des ventes et l'identification des débouchés possibles pour la commercialisation de la production de la ferme aquacole ;
- La décomposition du coût de l'investissement global en précisant les coûts de toutes les composantes du projet notamment les différents aménagements, construction et équipements tels que décrits dans la partie technique ;
- L'estimation des charges d'exploitation prévisionnelles et du coût de revient de chaque produit ;
- Le compte d'exploitation prévisionnel détaillé (compte de résultat et un bilan prévisionnel) sur 5 ans avec une estimation des besoins en fond de roulement et des indicateurs de rentabilité ;
- Le planning de réalisation du projet ;
- Le plan de financement du projet.



Demande d'autorisation de création et d'exploitation d'un établissement de pêche maritime ou de son renouvellement

1- Date et références de dépôt de la demande

Date

Référence*

*Numéro d'inscription sur le registre prévu par l'article 3 du décret n°2-08-562

2- Nature de l'établissement de pêche maritime (1)

(1) Cocher la mention utile

☐

Structure fixe (madrague, cage, casier, nasse et autre engins similaires)

☐

Ferme aquacole

3- Identification du demandeur

1-a Personne physique

Nom

Prénom

Numéro de la CIN

Adresse

1-b Personne morale (2)

Raison sociale

Forme de la société

Adresse

(2) Joindre toute pièce justificative

4- Le lieu choisi pour l'implantation de l'établissement de pêche:

Nature juridique du lieu choisi

Situation

Superficie

Délimitation de la concession demandée (3)

(3) Indiquer les coordonnées géographiques de la concession demandée (utiliser une page supplémentaire en cas de besoin)

5- Espèces halieutiques qui seront élevées

Nom commun

Nom scientifique

Lieu de provenance

6- Description des méthodes d'élevage dans le milieu marin

7- Conditions dans lesquelles l'exploitant de l'établissement de pêche maritime est envisagé

8- Autorisation de création et d'exploitation d'établissement (s) dont bénéficie le demandeur

En cours de validité

Arrivée à expiration

Date:

Signature du demandeur
(Légalisée)

Projet de convention de création et d'exploitation de ferme aquacole

Entre

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

Et

1/- Le bénéficiaire

1-a Personne physique (1)

Nom

Prénom

Numéro de la CIN

Adresse

1-b Personne morale (1)

Raison sociale

Siège social

Lieu d'immatriculation RC Numéro RC

(1) joindre une pièce justificative

2/- Nature de l'activité

3/- Les limites d'implantation de l'établissement*

*indiquer la délimitation de la concession demandée

4- Espèce halieutiques qui seront élevées, engraisées, cultivées ou conservées dans le milieu marin

4-1-la ou les espèces halieutiques pêchées :

4-2-la ou les espèces halieutiques élevées ou cultivées :

4-3-la ou les espèces halieutiques engraisées :

4-4-la ou les espèces halieutiques conservées dans le milieu marin :

5- Types ou techniques d'élevage, d'engraissement de culture ou de conservation dans le milieu marin

5-1- Les filets, engins, instruments et/ou modes de pêche

5-2- Type d'élevage, d'engraissement de culture ou de conservation dans le milieu marin

6- Nombres, caractéristiques des navires de servitude et leur identification (le cas échéant)

7 - Modalité de gestion des déchets

8 - Durée de la concession

9- Conditions particulières d'exploitation de l'établissement de pêche maritime

10- Droits et obligations particulières du concessionnaire

11- Provenance des espèces introduites dans l'établissement

12- Modalité de traçabilité des activités

13- Prescription concernant le respect des conditions réglementaires d'hygiène et de salubrité applicable à la manipulation, au traitement et à la commercialisation des produits halieutiques :

14- Conditions de commercialisation des espèces si nécessaire

15- Montant et modalités de paiement de la redevance

Droit fixe

Droit variable

Lieu de paiement

Date limite de paiement

16- Conditions de signalisation des installations en mer

17- Contrôle et la surveillance par le concessionnaire du site exploité

18- Référence de l'étude d'impact sur le milieu marin

19- Référence du (des) titre(s) foncier(s), le cas échéant*

*Valable uniquement pour la ferme aquacole si elle est exploitée sur une propriété privée

20- Navires de réception des captures en mer (le cas échéant)

*Valable uniquement pour les fermes d'engraissement

21- Avis du Ministère de l'Economie et des Finances :

Date:

Signature du demandeur
(Légalisée)

**PROCEDURE RELATIVE A L'AUTORISATION
DE L'INTRODUCTION ET DE TRANSFERT
DES ESPECES AQUATIQUES DANS UNE
FERME AQUACOLE**

PROCEDURE RELATIVE A L'AUTORISATION DE L'INTRODUCTION ET DE TRANSFERT DES ESPECES AQUATIQUES DANS UNE FERME AQUACOLE

Procédure d'autorisation de l'introduction et de transfert des animaux aquatiques et produits d'animaux aquatiques marins

QUI?

INVESTISSEUR

Le bénéficiaire de l'autorisation de création et d'exploitation de la ferme aquacole dépose sa demande au niveau du Secrétariat d'Etat chargé de la pêche maritime ou à la Délégation des Pêches Maritimes concernée, en transmettant une copie de ladite demande à l'ANDA, selon deux cas :

Cas 1 : transfert et introduction à l'échelle du territoire national des animaux aquatiques marins et produits d'animaux aquatiques marins
Dépôt du formulaire « A » (modèle ci-après)

Cas 2 : importation des animaux aquatiques marins et produits d'animaux aquatiques marins
Dépôt du formulaire « B » (modèle ci-après)

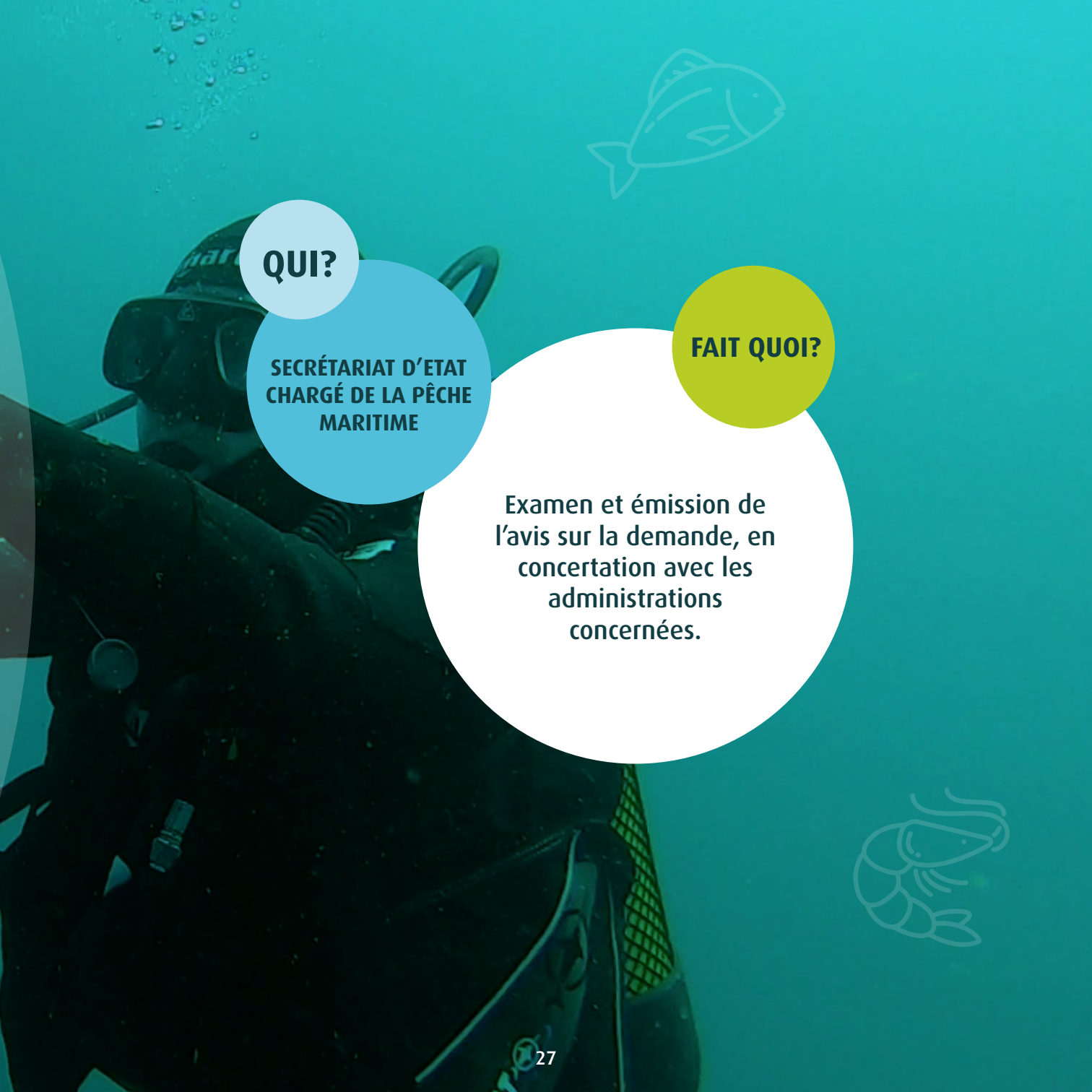
FAIT QUOI?

DÉLAI



mois

avant la date de la
réalisation desdites
opérations



QUI?

**SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA PÊCHE
MARITIME**

FAIT QUOI?

**Examen et émission de
l'avis sur la demande, en
concertation avec les
administrations
concernées.**

Procédure d'autorisation de l'introduction, le transfert et le transport des plantes aquatiques

QUI?

INVESTISSEUR

Le bénéficiaire de l'autorisation de création et d'exploitation de la ferme aquacole dépose sa demande au Secrétariat d'Etat chargé de la pêche maritime ou à la Délégation des Pêches Maritimes concernée et informer l'ANDA, dans laquelle il précise notamment :

- Le nom scientifique de l'espèce à introduire ou à transférer et le motif de cette opération ;
 - L'origine de la plante aquatique ;
- L'endroit où elle sera introduite ou transférée ;
- La quantité des spécimens à introduire ou à transférer.

FAIT QUOI?

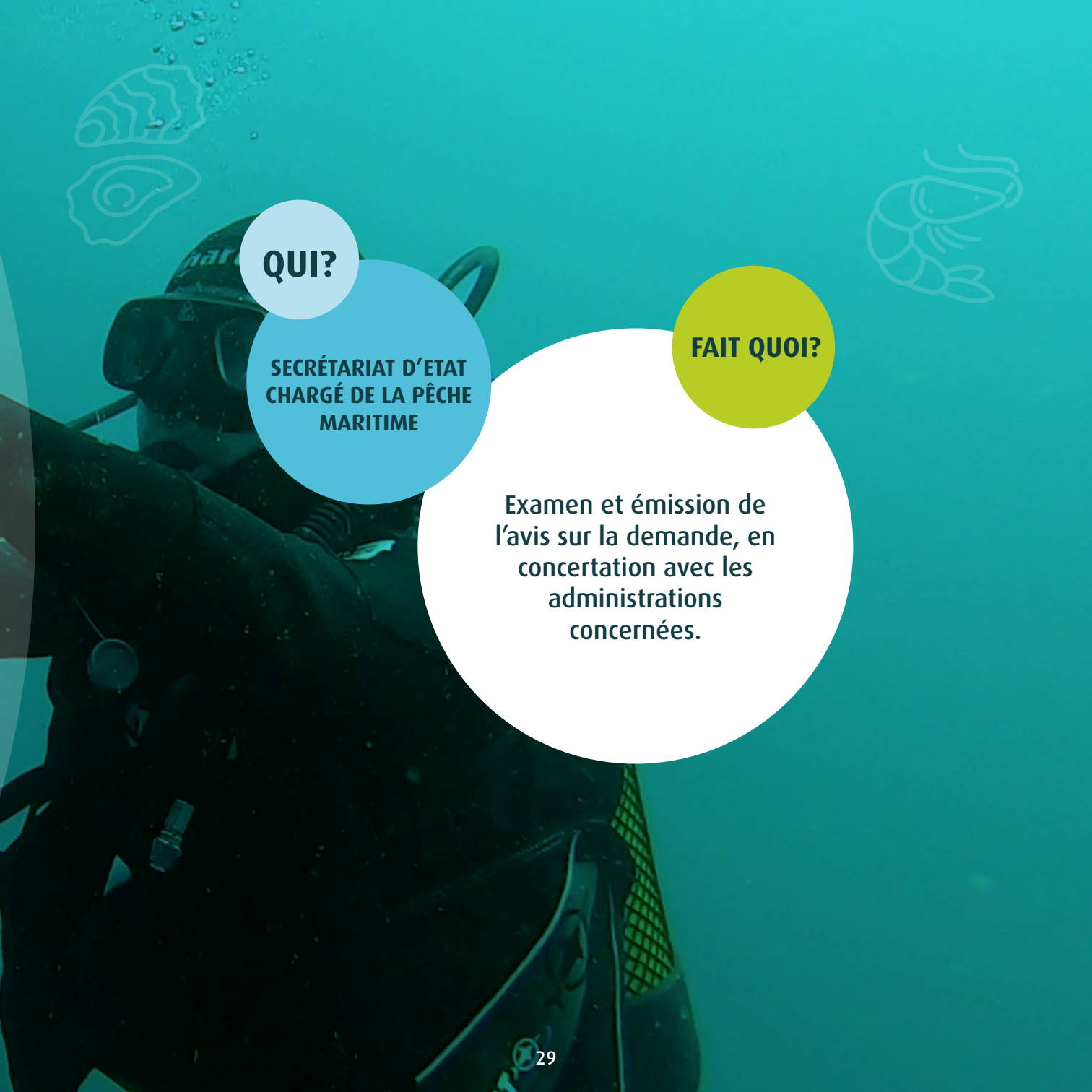
DÉLAI



mois

avant la date de la
réalisation des dites
opérations





QUI?

**SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA PÊCHE
MARITIME**

FAIT QUOI?

**Examen et émission de
l'avis sur la demande, en
concertation avec les
administrations
concernées.**

ANNEXE



Formulaire A

DEMANDE D'INTRODUCTION ET DE TRANSFERT D'ANIMAUX AQUATIQUES MARINS ET PRODUITS D'ANIMAUX AQUATIQUES MARINS

I- IDENTIFICATION DU CONCESSIONNAIRE

1-Nom : -Prénom :

2-Référence de la société

-Nom de la société : N° de la convention :

-Type de société :

-Adresse de la société:

-N° de Téléphone :

-N° de Télécopieur :

-Adresse électronique :

3-Adresse pour la correspondance :

.....

4-Site d'élevage(*) :

5-Espèce autorisée à être élevée :

Sanitaire (Important pour les mollusques bivalves) :

.....

6-Statut de la zone Sanitaire (Important pour les mollusques bivalves) :

Zoo sanitaire :

(*) Lieu d'introduction ou de transfert



II- IDENTIFICATION DE L'ESPECE A TRANSFERER OU INTRODUIRE

1-Type d'animal Aquatique marin :

Populations d'élevage

Poisson

☐

Œufs

☐

Larves ou alevins

☐

Spermes

☐

Géniteurs

Mollusque

☐

Gamètes

☐

Larves

☐

Naissains

☐

Géniteurs

Crustacé

☐

Œufs fécondés ou nauplii

☐

Postlarves

☐

Juvéniles

☐

Géniteurs

Autres (à préciser avec stade de développement)

2-Espèces :

3-Nom latin :

4-Nom vernaculaire :

5-Age (années) : ☐ inconnu ☐ 0+ ☐ 1+ ☐ 2+ ☐ >2+

6-Poids total (Kg) :

Ou Nombre (×1000) :

7-Motif :

(*) Lieu d'introduction ou de transfert



III- IDENTIFICATION DU LIEU DE PROVENANCE

1-Zone Maritime (si population sauvage)

2-Etablissement d'aquaculture (Populations d'élevage ou éclosion)

Nom :

Adresse :

3- Statut de la zone

Sanitaire :

Zoosanitaire :

4-Nature et identification du moyen de

transport à utiliser

Date de réalisation de l'opération d'introduction et de transfert

.....

DATE :

SIGNATURE :

Formulaire B

DEMANDE D'IMPORTATION D'ANIMAUX AQUATIQUES MARINS ET PRODUITS D'ANIMAUX AQUATIQUES MARINS (Demande accompagnée de certificat zoo-sanitaire de la zone)

I- IDENTIFICATION DU CONCESSIONNAIRE

1-Nom : -Prénom :

2-Référence de la société

-Nom de la société : N° de la convention :

-Type de société :

-Adresse de la société:

-N° de Téléphone :

-N° de Télécopieur :

-Adresse électronique :

3-Adresse pour la correspondance :

.....

4-Site d'élevage(*) :

5-Espèce autorisée à être élevée :

Sanitaire (Important pour les mollusques bivalves) :

.....

6-Statut de la zone Sanitaire (Important pour les mollusques bivalves) :

Zoo sanitaire :

(*) Lieu d'introduction ou de transfert

II- IDENTIFICATION DE L'ESPECE A TRANSFERER OU INTRODUIRE

1-Type d'animal Aquatique marin :

Populations d'élevage

Populations sauvages

Poisson ☐ Œufs ☐ Larves ou alevins ☐ Spermes ☐ Géniteurs

Mollusque ☐ Gamètes ☐ Larves ☐ Naissains ☐ Géniteurs

Crustacé ☐ Œufs fécondés ou nauplii ☐ Postlarves ☐ Juvéniles ☐ Géniteurs

Autres (à préciser avec stade de développement)

2-Espèces :

3-Nom latin :

4-Nom vernaculaire :

5-Age (années) : ☐ inconnu ☐ 0+ ☐ 1+ ☐ 2+ ☐ >2+

6-Poids total (Kg) :

Ou Nombre (×1000) :

7-Motif :

(*) Lieu d'introduction ou de transfert



III- IDENTIFICATION DU LIEU DE PROVENANCE

1-Zone Maritime (si population sauvage)

2-Etablissement d'aquaculture (Populations d'élevage ou éclosion)

Nom :

Adresse :

3- Statut de la zone

Sanitaire :

Zoosanitaire :

4-Nature et identification du moyen de

transport à utiliser

Date de réalisation de l'opération d'introduction et de transfert

.....

DATE :

SIGNATURE :



الوكالة الوطنية لتنمية تربية الأحياء المائية البحرية
+٥٤٤٤٥٤+ +٤٤٤٥٤+ | +٤٤٤ | ٥٤٤٤ | ٤٤٤٤٤٤ | ٤٤٤ ٤٤٤
Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture

Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture
Avenue Annakhil, Immeuble les Patios, 4^{ème} étage,
Hay Ryad, Rabat - Maroc
Email : contact@anda.gov.ma
Tel : (+212) 538 099 700